



Bienvenue à la Ville de Mirabel!

Tu souhaites faire partie d'une municipalité dynamique et en pleine expansion?
Tu aimes travailler dans un environnement qui favorise la collaboration et le travail d'équipe?

Les défis te motivent et tu aimes faire avancer les choses?
Ça tombe bien, nous sommes à la recherche d'une perle!

Comptant près de 65 000 citoyens, parmi les plus jeunes de la province, Mirabel est la 18e ville en importance au Québec et est reconnue pour la qualité de vie, les grands espaces et la proximité de la nature.

Viens rejoindre une municipalité pleine de vie, on a hâte de te parler!

À Mirabel, on M la vie!

Avocat en litige (mandat - procureur à la Cour municipale)

Titre du poste : Avocat en litige (mandat - procureur à la Cour municipale)

Service : Direction générale

Domaine d'emploi : Direction générale

Statut : Autre

Nombre de poste : 1

Numéro de concours : J0125-0395

Date d'affichage : Le 3 février 2025

Date de fin d'affichage : Le 24 février 2025

Nature du travail :

Sous la responsabilité du Chef de division contentieux, le titulaire du poste sera affecté principalement à la Cour municipale et sera ainsi appelé à agir en tant que procureur devant la Cour municipale en matière criminelle, pénale et civile ainsi qu'à agir en tant qu'avocat en litige au sein de la division du Contentieux de la Ville en toute matière.

Ce rôle polyvalent exige de solides connaissances en droit criminel ainsi que la volonté d'apprendre et de pratiquer dans tous les domaines de droit concernant la Ville, notamment en droit civil, droit municipal et en droit du travail. Le titulaire du poste travaillera en collaboration avec les autres avocats de la division du Contentieux ainsi que les autres Services de la Ville afin de procéder à l'étude, à la préparation et à la représentation des dossiers à être présentés devant la Cour municipale. Il sera également appelé à accomplir un rôle-conseil en matière d'avis juridique et en droit pour les différents intervenants de la Ville.

Relevant du Chef de division contentieux, le titulaire :

- Représente la Ville en toute matière devant les tribunaux de droit communs et administratifs, le cas échéant, de concert avec les autres avocats de la division contentieux;
- Gère des litiges dans les domaines du droit municipal, notamment, en droit du travail, droit de l'aménagement et de l'urbanisme, droit de l'environnement, responsabilité civile, droit criminel et pénal, etc. ;
- Effectue des recherches juridiques et rédige des documents juridiques de toute nature ;
- Contribue à l'élaboration des mécanismes nécessaires au bon fonctionnement des activités du Contentieux;
- Examine les procédures et documents se rapportant aux infractions commises à l'encontre de la partie XXVII du Code criminel, du Code de procédure pénale ou d'autres lois lorsque celle-ci stipule que les poursuites pénales peuvent être intentées par la Ville ;
- En collaboration avec le Chef de division contentieux et les autorités concernées, autorise, lorsque requis, les poursuites pénales et criminelles contre les contrevenants, la délivrance des constats d'infraction, modifie ou retire des chefs d'accusation, voit à faire compléter la preuve soumise au besoin, voit à l'assignation des témoins ou à leur désassignation ainsi qu'à la production des documents pertinents ;
- Gère toutes les communications avec les avocats de la défense, notamment les demandes de remise, de divulgation de la preuve et, sous l'autorité du Chef de division contentieux, administre les ententes, le cas échéant ;
- Conseille les agents de la paix et les personnes chargées de l'application de la loi et des différents règlements sur toute matière relevant notamment de la juridiction de la Cour municipale et, au besoin, peut être appelé à dispenser de la formation ;
- Collabore à la révision et à la mise à jour de la réglementation municipale, le cas échéant, en collaboration avec les autres avocats de la division contentieux ou du Service du greffe ;
- Accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

Exigences :

- Détenir un baccalauréat en droit et être membre du Barreau du Québec ;
- Détenir un minimum de trois années (3) d'expérience pertinentes ;
- Avoir de l'expérience de plaidoirie devant les tribunaux tels que la Cour municipale, la Cour du Québec et la Cour supérieure ;
- Posséder une expérience à titre de poursuivant en matière criminelle est considéré comme un atout;
- Être polyvalent, autonome, minutieux, rigoureux et discret ;
- Avoir une bonne capacité analytique, un sens du service au public et un sens éthique ;
- Être orienté vers l'action, les objectifs et les résultats.

Horaire de travail :

L'horaire régulier de base est de 35 heures par semaine du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h45 et le vendredi de 8h à midi.

Conditions de travail :

Les conditions de travail et avantages sociaux sont ceux établis selon la politique de la Ville de Mirabel, plus spécifiquement, vous bénéficierez :

- D'un milieu de travail dynamique et d'une ambiance agréable ;
- D'un horaire régulier de base de 35 heures par semaine à raison de quatre jours et demi (4,5 jours) et d'une possibilité de flexibilité d'horaire ;
- De la possibilité de travailler en mode hybride : télétravail possible pour un maximum de deux (2) jours par semaine le tout en vertu de la politique à cet effet ;
- D'un programme d'aide aux employés et à leur famille ;
- D'un régime d'assurance collective ;
- D'un régime de retraite à prestations déterminées ;
- Remboursement des frais reliés à une adhésion à une association professionnelle ;
- De la formation assumée par la Ville, lorsque pertinente à la fonction ;
- De plusieurs congés fériés, incluant la période du temps des Fêtes, et de banques de congés mobiles, maladies et de vacances.

* Ces conditions et avantages d'emploi peuvent différer en fonction du statut d'emploi.

Le salaire annuel offert varie entre 76 931 \$ et 92 074 \$.

INSCRIPTION

Pour visualiser l'offre d'emploi, veuillez suivre le lien hypertexte suivant :

<https://clients.njoyn.com/CL4/xweb/xweb.asp?tbtoken=ZVtaSh1eDVAGE3RwTFZXfK8%2FBBJcaVVVB1xMW10EB3kpXEofXkYfBWoEckwYGhJTTnVgF3Y%3D&chk=ZVpaShM%3D&clid=71754&page=jobdetails&jobid=J0125-0395&BRID=EX401292&SBDID=1&LANG=2>

Pour postuler, vous devez au préalable créer votre profil dans la section « Mon Profil » avant la date de fin d'affichage et appuyer sur le bouton « Postuler maintenant » au bas de l'écran. Toutes les demandes d'emploi doivent être soumises via le site Internet de la Ville de Mirabel et être accompagnées d'une lettre expliquant votre intérêt pour ce poste. Toute candidature incomplète ou reçue par courriel, par télécopieur ou par courrier sera refusée.

La Ville de Mirabel propose un environnement de travail où le respect, la diversité, l'équité et l'inclusion sont des valeurs premières. Nous invitons toutes personnes qualifiées à présenter leur candidature, en particulier les femmes, les membres de minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes en situation de handicap. Également, n'hésitez pas à nous faire part d'arrangements spéciaux nécessaires, advenant que vous soyez invités à un processus de sélection.

Veuillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'en alléger la lecture. Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.